

Axa Assurance détient 10,38% de la BMCI

Le CDVM porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération de conversion d'obligations BMCI en actions, Axa Assurance Maroc représentée par son président-directeur général, Daniel Antunes, a déclaré le 16 juillet 2008, avoir franchi à la hausse, le 31 août 2007, le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite banque. Suite à cette opération de conversion

d'obligations en actions, Axa Assurance Maroc détient 1.095.501 actions BMCI, soit 10,38% du capital de ladite banque.